

## TOUS ENSEMBLE POUR DEFENDRE NOS RETRAITES !

L'ensemble des actions menées par les retraités ces derniers mois ont contraint le gouvernement, face à l'inflation de 6,1 %, de revaloriser nos pensions et retraites de bases du régime général de 4 % en juillet 2022 et 1,1 % en janvier 2022. L'Agirc-Arrco a « lâché » 5,12 % au 1er novembre 2022. Ces augmentations sont le fruit de nos actions

### **Cela demeure très insuffisant pour vivre dignement notre retraite !**

Le niveau d'inflation impacte lourdement le niveau de vie des retraités.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en juillet, soit une variation sur un an de plus 6,1 %. Et les prévisions de l'INSEE se situent autour de 8 % d'ici la fin de l'année.

### **En 30 ans, le rendement des retraites complémentaires a reculé de 40 % !**

Depuis 2011, la pension moyenne des employés a diminué de 8,4 %, et celle des cadres de 17,9%. Le MEDEF n'a eu de cesse de fragiliser le rendement des points. Pour l'Arrco, le rendement est passé de 9,58 à 5,81 % et celui de l'Agirc de 9,82 à 5,81 % en 1990 et 2019.

L'Agirc-Arrco sert de « Cheval de Troie » avec pour objectif la réforme des retraites de Macron et du patronat. Ils veulent instaurer « une règle d'or » dans la gestion des retraites avec la mise en place d'une retraite à point.

### **L'Agirc-Arrco a les moyens de répondre aux revendications des retraités !**

Les résultats de l'exercice 2021 se soldent par un exercice positif de 2,6 milliards d'euros. et l'Agirc-Arrco gère un portefeuille de 70 milliards, en progression de 6 milliards d'euros, en placements financiers, représentant 10 mois de prestations.

**La revalorisation de 6,2 % du niveau des retraites pour 2022 et des mesures de rattrapage pour les années précédentes ne sont qu'une compensation de pertes.**

**C'est l'argent des retraités et des salariés ! Ce n'est que justice sociale !**

Pour cela, nous devons continuer et amplifier les mobilisations !

**L'Union Syndicale des Retraités CGT 13 exige :**

- ✓ **De procéder à un rattrapage de l'année 2022, en lien avec l'inflation.**
- ✓ **De baisser de 2 % la valeur d'achat du point, afin d'augmenter le nombre de points acquis.**
- ✓ **D'augmenter la valeur de service du point de 6,1%, afin de revaloriser le niveau de retraite par rapport à l'inflation.**
- ✓ **De mettre en place un principe de revalorisation des retraites en début d'année et indexée sur l'évolution du salaire moyen.**
- ✓ **De supprimer la sous indexation de 0,5 % imposée par le patronat.**
- ✓ **D'annuler le malus de 10 % pendant 3 ans, qui concerne aujourd'hui la moitié des retraités.**

**Ensemble, retraités, salariés, privés d'emploi ne lâchons rien, poursuivons le combat pour gagner une retraite à 60 ans avec un système par répartition solidaire basé sur les cotisations en venant manifester devant le MEDEF à Marseille le 6 décembre à 11h**